

## Magistrats et politiques réagissent aux attaques de Sarkozy contre la justice

■ A Orléans, le délégué régional de l'Union syndicale des magistrats dénonce « le discours volontairement provocateur » du ministre. Au Sénat, le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, est intervenu sur le sujet.

« J'aimerais que l'on m'explique comment on empêche un délinquant de récidiver si l'on n'a pas le courage de le mettre en prison. » Les propos tenus sur une « forme de démission » de la justice, le 20 septembre, par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, et le guet-apens des Tarterêts à Corbeil-Essonne font grand bruit, à Paris comme dans le Loiret.

Ils coïncident avec le débat parlementaire sur la prévention de

la délinquance au Sénat. Jean-Pierre Sueur, sénateur socialiste du Loiret, a interpellé le gouvernement, hier matin : « Il est très grave que le ministre d'État, numéro deux du gouvernement, déclare que l'institution judiciaire a démissionné. La moindre des choses serait de demander au Garde des Sceaux quelle est sa réaction et quelles conclusions il en tire ? Il serait complètement absurde que 100 % des jeunes présentés à la justice aillent en prison ! Ce serait en plus contraire à la loi puisque l'on ne peut incarcérer les mineurs qu'en matière criminelle. La clé est ailleurs : dans l'éducation. Si l'on met un gosse en prison pendant trois mois, il n'agressera personne pendant trois mois. Mais après, que sera-t-il devenu ? »

La polémique porte aussi sur l'action des magistrats. Selon Le

Monde, vingt-huit préfets, dont ceux du Loiret et du Loir-et-Cher, ayant enregistré une hausse supérieure à 10 % au premier trimestre de la violence aux personnes, ont dû formuler, cet été, une explication écrite à la direction générale de la police nationale.

### Magistrats « outrés »

Selon le journal du soir, la préfecture du Loiret (le nouveau préfet, absent hier du Loiret, n'a pu nous le confirmer) communique systématiquement à la justice des listes de délinquants multirécidivants « afin de garantir une action répressive plus efficace ». Pierre Puessel, préfet du Loir-et-Cher, dénonçait, lui, dans sa note, des « remises en liberté incompréhensibles » et de simples convocations à une date ultérieure au lieu de comparutions immédiates.

Substitut au parquet d'Orléans et délégué régional de l'Union syndicale des magistrats, Franck Graviou dénonce, lui, « le discours volontairement provocateur » du ministre de l'Intérieur, « qui n'est pas dans son rôle », et s'étonne, en retour, « du silence assourdissant du Garde des Sceaux ». Rappelant le principe de séparation des pouvoirs, le magistrat orléanais rappelle que « les décisions des juges qui ne plaisent pas peuvent faire l'objet de recours. Si l'on remet en cause ce principe, cela veut dire que l'on court-circuite les voies de recours ». Dénonçant, comme ses collègues « outrés », le « climat de prise à partie des magistrats », Franck Graviou annonce que son syndicat réfléchit actuellement à des actions symboliques.

>Lire aussi en page 35.